



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

biocarburants

Question écrite n° 64186

Texte de la question

M. Christian Martin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la filière HVB à destination de la carburation et lubrification des moteurs à partir de la graine de tournesol, le tournesol étant une plante qui demande le moins d'intrant dans sa mise en culture et qui peut être cultivée en culture sèche. Par ailleurs, l'intérêt de l'huile de tournesol est qu'elle représente une énergie renouvelable à volonté, la production étant limitée simplement par les surfaces disponibles pouvant être consacrées à ce biocarburant. Favoriser l'utilisation des HVB comme carburant présente des avantages dans tous les domaines, aussi bien sur le plan économique, financier ou social, que pour la protection de l'environnement. Les objectifs de cette filière s'inscrivent dans le protocole de Kyoto sur la diminution des rejets gazeux à effet de serre. En outre, cette filière tend vers l'auto-suffisance de production de protéines végétales et lutte contre la désertification rurale. Le développement d'énergies renouvelables nationales issues de l'agriculture apparaît clairement comme une nécessité historique incontournable et urgente car toutes les conditions techniques et économiques sont remplies. Tous les spécialistes compétents reconnaissent que l'utilisation des HVB pour la carburation est parfaitement possible. Il lui demande en conséquence de bien vouloir prendre toutes les dispositions utiles favorisant le développement des biocarburants par l'utilisation de toutes les possibilités de la législation française, de la réglementation et des directives européennes.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est favorable au développement de la production des carburants d'origine végétale qui s'inspire en France de la volonté d'ouvrir de nouveaux marchés pour l'agriculture, de limiter l'émission de gaz à effet de serre, de contribuer à l'amélioration de la qualité des carburants fossiles et de développer une source d'énergie renouvelable en alternative de la qualité des carburants fossiles. Ainsi, au titre de la récolte 2001 la production de biocarburants mobilise environ 300 000 hectares de terres relevant principalement du régime de la jachère instituée en 1992 par la réforme de la politique agricole commune. S'agissant en particulier des huiles végétales brutes et notamment de l'huile de tournesol, leur utilisation en carburation est à l'heure actuelle limitée aux seuls moteurs à préchambre ou aux moteurs à injection directe moyennant certaines adaptations techniques. Par ailleurs, des tests doivent encore être effectués pour préciser notamment les contraintes d'utilisation de ces huiles en période hivernale et les conséquences éventuelles d'un usage prolongé sur la longévité des moteurs. Les caractéristiques physico-chimiques des esters méthyliques d'huile végétale (EMHV), proches du gazole, ont conduit les pétroliers et les motoristes à privilégier ces produits de préférence aux huiles végétales brutes à l'issue d'un programme d'expérimentation engagé depuis une dizaine d'années par l'interprofession des oléagineux avec l'appui de l'Etat. C'est la raison pour laquelle l'exonération partielle de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) a été réservée aux seuls EMHV utilisables en mélange avec le gazole dans tous les moteurs diesel sans modification technique des systèmes de carburation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Martin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64186

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4043

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5028